

LE ROSAIRE

ET LES AUTRES

DEVOTIONS DOMINICAINES

LE PROCES

—DE—

MARIE STUART

II

Un double de la commission, qui était en latin, fut sur le champ remis à la reine.

Sur la liste des juges, venait en tête l'archevêque de Cantorbéry, primat et métropolitain de toute l'Angleterre. Le Conseil était représenté par le Lord Chancelier, Sir Thomas Bromley, et la liste contenait en général les noms les plus considérables du royaume. Cependant la reine avait eu soin de se composer un jury sur lequel elle pouvait compter. Bon nombre de ces juges formaient le personnel de sa Cour. Des favoris même en étaient, tels que Hatton et Leicester.

Le lendemain de leur arrivée à Fotheringay, tous ces commissaires vinrent au château. Ils étaient chargés de remettre à la royale captive une lettre d'Elizabeth qui lui disait : " qu'ayant appris qu'elle avait osé nier être coupable d'avoir adhéré à un complot contre sa personne, et même dit ignorer qu'il existât, Elizabeth avait jugé bon d'envoyer auprès d'elle un certain nombre de seigneurs, de conseillers, de légistes pour prouver qu'elle avait consenti à cette horrible conspiration, et qu'étant sous la protection des lois anglaises, elle était sujette et passible de ces mê-